

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

-----  
N°011

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JANVIER 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoutou, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

---

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/Chargé de missions

**OBJET : Déclassement du passage Henri Alleg du domaine public**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2111-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Plaine Commune du 18 octobre 2011 créant la Zone d'Aménagement Concertée Centre Moutier ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Plaine Commune du 22 mai 2012 confiant, en sa qualité de concédant, à la SEM Deltaville, la réalisation de l'aménagement de la ZAC Centre Moutier ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 février 2013 approuvant la convention tripartite fixant les modalités de versement des subventions pour la ZAC Centre-Moutier ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2014 approuvant l'avenant n°1 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2015 approuvant l'avenant n°2 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n°3 à la convention de subvention entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers ;

Vu le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 créant l'Etablissement public territorial Plaine Commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 mai 2017 approuvant la fusion absorption de la SEM Deltaville par la SEM Sequano Aménagement ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2017 approuvant la fusion absorption de la SEM Deltaville par la SEM Sequano Aménagement et l'avenant n°4 à la convention tripartite passée entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et Deltaville ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 février 2015 approuvant la dénomination et le caractère public de l'allée Henri Alleg ;

Vu le rapport de constatation n°202011 0007 de la Police municipale d'Aubervilliers du 5 novembre 2020, constatant la fermeture du passage Henri Alleg au public et de fait sa désaffectation ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers est propriétaire d'une emprise foncière constitutive du domaine public d'une superficie totale de 1698 m<sup>2</sup> cadastrée section K numéros 117/ 129/ 130/ 131/ 132/ 135/ 163/ 164 ;

Considérant que les parcelles K 117/ 129/ 130/ 131/ 132/ 135/ 163/ 164 ont vocation à être cédées à la SEM Séquano Aménagement, conformément à la convention tripartite passée entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et Séquano Aménagement dans le cadre du projet de la ZAC Centre Moutier ;

Considérant que les parcelles K 117/ 129/ 130/ 131/ 132/ 135/ 163/ 164, situées dans le passage Henri Alleg ont été affectées à un usage public, notamment pour le marché du centre-ville d'Aubervilliers, et appartenant de ce fait au domaine public communal, elles doivent être préalablement déclassées afin de pouvoir être cédées ;

Considérant que le déclassement du domaine public communal de ces parcelles est conditionné par le constat de leur non-utilisation par le public ;

Considérant la désaffectation des parcelles de leur usage public, notamment par le marché du centre-ville d'Aubervilliers, à partir du 30 octobre 2020 ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**DELIBERE :**

**CONSTATE** la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement des parcelles cadastrées K numéros 117/ 129/ 130/ 131/ 132/ 135/ 163/ 164 sises passage Henri Alleg à AUBERVILLIERS.

**DIT** qu'ampliation de la présente délibération est adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

**Reçue en préfecture le : 28/01/21**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20210121-lmc118426-DE-1-1**  
**Publiée le : 28/01/21**  
**Certifiée exécutoire : 28/01/21**

Le Maire,  
Karine FRANCOLET

